

VOLUME XV.—No. 22.

OTTAWA, ONT., DECEMBRE 1910.

Abonnement \$1.00 par an

## Lettre du Président Général

Chers Confrères,

Lorsque le présent numéro du "Prévoyant" pénétrera dans les foyers des membres de l'Union St-Joseph du Canada, l'année 1910 touchera à sa fin. Elle a été, pour notre Société, une année de prospérité. Nous avons fait un gain net de près de 2,000 membres durant l'année et nous avons grossi notre surplus de \$110,000.00 à peu près. Merci à la Providence d'avoir déversé sur notre œuvre ses fécondes bénédictions ! Une nouvelle année va commencer. Puisse-t-elle être pour notre Société une année de progrès, et pour tous nos membres une bonne, heureuse et sainte année. Tel est le vœu sincère de vos dévoués directeurs et de votre humble Président général.

\*\*\*

L'année 1910 fera époque dans notre histoire. Elle a été celle du Congrès Eucharistique de Montréal et celle du Congrès d'Education des Canadiens-français d'Ontario. Le premier a vivifié notre foi, le second a raffermi notre patriotisme. L'Union St-Joseph du Canada a fait son devoir envers ces deux Congrès. Elle a contribué sa part à leur succès.

En ce qui concerne le Congrès d'Education d'Ontario, notre Société, par ses ramifications par toute la province a rendu possible la réunion de douze cents délégués à Ottawa pour jeter les bases de l'Association d'Education. Elle ne s'est pas, ensuite, croisé les bras. Toujours elle a travaillé au maintien et à la propagation de la langue française, de même qu'à la consolidation de nos institutions nationales, civiles, religieuses. Par l'entremise de ses Conseils et au moyen du "Prévoyant", elle alimente le patriotisme de nos compatriotes et veut créer chez eux une opinion publique vigoureuse, saine, combative. Elle espère que l'Association d'Education reconnaîtra un jour les services qu'elle rend à la cause nationale, et la proclamera société mutuelle nationale des Canadiens-français d'Ontario.

\*\*\*

D'après la Constitution, c'est le troisième lundi de janvier que doivent avoir lieu, chaque année, les élections des officiers des Conseils locaux de l'Union St-Joseph du Canada. En outre, quand il s'agit d'une année de session, on doit procéder, en même temps, à l'élection des conseillers et des substituts.

Ainsi, le 16 janvier 1911, les Conseils locaux devront non seulement faire le choix de leurs officiers pour la nouvelle année, mais devront élire leurs conseillers législatifs et les substituts de ces derniers.

\*\*\*

De l'élection des officiers qui devront s'occuper de l'administration des affaires de chaque conseil durant l'année prochaine, je dirai peu de chose. Tous nos sociétaires savent qu'il est important de choisir de bons officiers, capables de protéger les intérêts des membres et susceptibles de donner satisfaction à l'Exécutif dans leurs rapports avec lui. Ce sont moins des hommes instruits que des hommes dévoués qu'il faut pour remplir les fonctions de président, receveur ou secrétaire d'un conseil. Certes, il faut être muni d'une certaine instruction pour pouvoir faire une perception intelligente des contributions et pour correspondre avec le bureau-chef d'une manière intelligible. Mais, l'homme instruit qui est négligent et qui ignore ce que c'est que le dévouement ne contribue jamais à la bonne administration d'une société de secours mutuels.

\*\*\*

En ce qui concerne l'élection des conseillers législatifs et de leurs substituts, c'est à-dire le choix des délégués qui devront faire partie des diverses conventions de district en juin prochain, je ne saurais recommander à nos chers confrères une trop grande circonspection.

Il ne faut pas oublier que le succès des sessions fédérales dépend en grande partie de celui des conventions de districts.

En outre, c'est parmi les conseillers législatifs que sont choisis les conseillers fédéraux. Et ceux-ci sont investis de tous les pouvoirs conférés aux membres de la Société par sa loi constituante. Ils sont les maîtres, les législateurs, les administrateurs. Ce doivent être des hommes consciencieux, intègres, honnêtes, intelligents. S'ils manquaient de connaissances, si surtout ils avaient d'autres ambitions à satisfaire que l'intérêt de la Société, la prochaine session fédérale serait désastreuse au lieu d'être fructueuse.

Si donc les membres de l'Union St-Joseph du Canada ont à cœur le succès et le progrès de leur Société, à eux de prendre une part active aux élections de janvier. Qu'ils choisissent,

## Au jour le jour.

### ST-NAZAIRE D'AMQUI.

Nous tenons à signaler la présence parmi nous, le 13 novembre 1910, de M. Geo. Racine, organisateur, et la faveur qu'il nous a faite de présider à une assemblée régulière de ce conseil encore à ses débuts. Tous les membres s'étaient rendus à cette assemblée avec un grand nombre de leurs amis, invités spécialement par notre pasteur, que nous avons l'honneur de compter au nombre de nos membres actifs et de rencontrer à chacune de nos séances.

Après l'expédition des affaires de routine, M. Racine, en termes concis, remercia d'abord l'assistance nombreuse qui venait s'intéresser à notre œuvre.

Il rappela ensuite la marche ascendante de la société dans la voie de la prospérité; la nécessité pour les Canadiens-français de s'unir plus intimement par des intérêts communs; conséquemment, l'avantage que doivent, à la mutualité, nos frères d'Ontario, dans la revendication de leurs droits les plus sacrés.

Quelques chiffres nous démontrent le bien immense accompli par la société depuis sa fondation. Son progrès continu doit suffisamment lui gagner toute votre confiance.

Traitant le côté pratique de la question, M. Racine fit voir clairement les avantages et la sécurité que procure l'assurance en raison d'une légère contribution mensuelle, comme c'est le cas pour la société qu'il représente. Il termine en engageant fortement ses auditeurs, ou du moins ceux qui ne le sont pas déjà, à s'enrôler sous la bannière de l'Union St-Joseph du Canada.

Ce court entretien plein d'intérêt suscita de vifs applaudissements.

M. le Curé N. Caron, chapelain, fait appel au patriotisme de ses paroissiens, qui se doivent de donner leurs préférences aux institutions essentiellement canadiennes-françaises et catholiques.

Pour s'aguerrir contre la tentation qui viendra peut-être un jour ou l'autre, il les presse de saisir l'occasion de se placer définitivement sous la protection de St-Joseph.

M. le président du conseil, le Dr J. N. Pérusse, s'excuse d'abord de n'avoir pu se rendre pour le début de la séance.

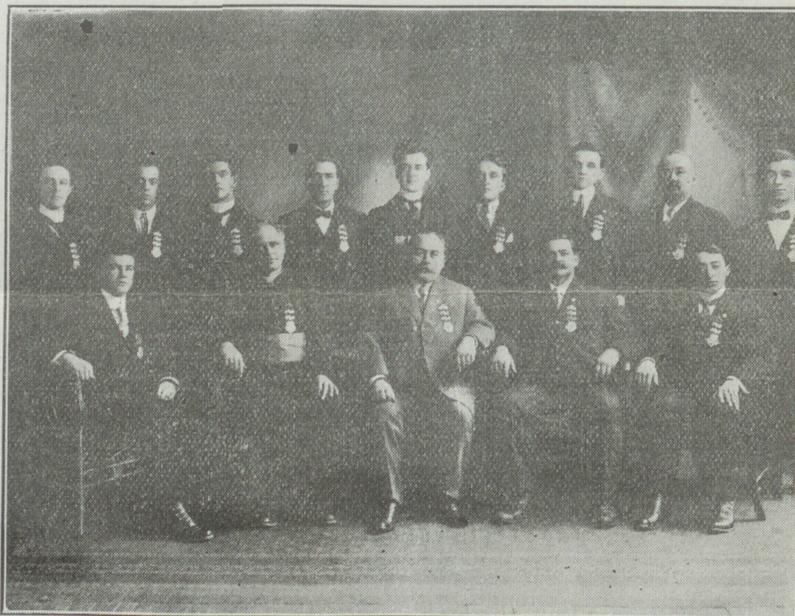
Au nom des officiers, des membres et de l'assemblée, il remercie cordialement M. l'Organisateur de l'intérêt qu'il prend pour notre

pour les représenter aux conventions des districts soit d'Ottawa, soit de Québec, soit de Montréal, des sociétaires d'une probité reconnue, d'un désintéressement éprouvé, d'une connaissance suffisante de la mutualité. Le jugement doit être préféré à l'éloquence; l'intégrité doit passer avant l'habileté.

Au risque de donner dans le pessimisme, estimant qu'il vaut mieux pécher par trop de vigilance que par excès de confiance, le devoir m'incombe de rappeler que les sociétés mutuelles sont humaines. Il se glisse parfois chez elles, comme d'ailleurs chez les organisations les plus belles et les plus dignes d'admiration, des éléments dangereux en ce qu'ils pourraient chercher leur avantage personnel au lieu de ne viser qu'à l'intérêt général.

Des questions si importantes seront discutées aux prochaines conventions de districts et résolues à la session fédérale, qu'il importe que les membres mettent leurs intérêts entre les mains de personnes tout à fait dignes de leur confiance et entièrement compétentes.

G. W. SÉGUIN,  
Président Général.



Officiers du Conseil local de St-Hyacinthe No 209.

conseil. S'il peut l'assurer de la bonne volonté et du zèle de chacun des officiers, il conviendra aussi avec plaisir que ses renseignements autorisés et ses sages conseils ne manqueront pas de porter de bons effets dans la direction et l'administration des affaires locales.

Puisque M. Racine a manifesté le désir de se rencontrer de nouveau parmi nous s'il était possible, de notre côté, nous ne manquerons pas de prévenir l'Exécutif que sa visite ne laisse pas seulement de nous être très agréable, mais aussi profitable sous bien des rapports.

Des remerciements furent votés à l'adresse de notre distingué visiteur.

Nous avons déjà commencé à récolter les fruits de cette séance, la plus remarquable que nous ayons jamais eu encore, en re-

crutant une dizaine de nouveaux membres, et nous avons tout lieu d'espérer que ce beau mouvement ne s'arrêtera pas là.

Communiqué.

\*\*\*

### ST-EDOUARD DE MONTREAL.

Le Conseil de St-Edouard, No. 146, sous la signature du secrétaire-archiviste, M. J. O. Vermette, avait convoqué une assemblée de délégués des conseils de la banlieue de Montréal, pour le 1 décembre. Cette réunion a eu lieu à la date fixée. Le but de cette assemblée était de discuter les suggestions des délégués en question ré la taxe per capita, et les conseils de districts.

M. le Docteur Bigonnesse présidait l'assemblée. MM. Yvon Lamontagne, Gervais, P. H. A. Caron, Tanguay, Routhier, Hudon et

quelques autres, étaient sur l'estrade.

Le président, M. le Dr Bigonnesse, ouvre l'assemblée en annonçant le but qui est d'obtenir des suggestions ré amendements qui devront être transmis à la convention. Il croit aussi qu'il y a nécessité pour la réorganisation des conseils de districts. Il prétend que la société aurait dû faire un déploiement comme les autres sociétés de Montréal. Ceci est certainement un mauvais point pour le conseil de district. Il y a, dit-il, divergence d'opinions ré la taxe per capita. Il est temps de faire connaître les opinions entretenues à ce sujet.

L'inspecteur général, appelé à prendre la parole, attire l'attention sur le fait que l'on a oublié d'inviter les directeurs. Il a pris sur lui d'être présent parce qu'il connaissait le but de l'assemblée, ayant été présent à une assemblée tenue il y avait à peine trois jours.

Si le but de l'assemblée est d'abolir les conseils de districts, dit-il, il faut en même temps que ceux qui sont de cet avis proposent un substitut à ces conseils. Je suppose que l'opinion tend vers l'économie; et l'abolition des conseils de districts sans l'adoption d'aucun plan ayant pour objet de maintenir la représentation à la convention à 100, aurait pour effet une augmentation des dépenses, car nous avons actuellement 600 bureaux ou conseils. Il explique longuement le but de la taxe per capita, et des conseils de districts. Ensuite, il fait mention de plusieurs questions à l'étude actuellement par l'Exécutif, questions susceptibles de faciliter le rouage de l'administration. Il termine en donnant un compte-rendu du travail fait par l'Administration depuis la convention et affirme que si la réunion des représentants des divers conseils de Montréal n'a pas d'autres résultats que de bien faire comprendre aux officiers locaux la nécessité de cultiver la véritable fraternité, de s'entendre afin de coopérer pour le plus grand bien de la société dans le district de Montréal, nous aurons droit de féliciter ceux qui ont pris l'initiative du mouvement. Il explique que sous peu l'Exécutif demandera la nomination d'un représentant de chacun des conseils de districts, et un Comité de constitution sera nommé qui étudiera les amendements nécessaires. Il déclare que le président général est anxieux que chacun participe aux amendements afin qu'après une étude approfondie, la société soit dotée d'une constitution pratique, claire, précise et absolument en accord avec les lois

d'assurances qui régissent les sociétés.

M. Yvon Lamontagne, dans une charmante improvisation, parle de mutualité en général, s'avoue satisfait des explications de l'Inspecteur et prétend que les meilleures sociétés ont besoin, de temps en temps, d'opter en faveur de réformes. Il dit avec fierté que l'Union St-Joseph du Canada est l'une de nos belles sociétés de secours mutuels. Elle a su s'implanter un peu partout dans le Canada et nous devrions nous faire un devoir de l'aider dans son œuvre d'expansion.

M. Tanguay, président du Conseil No 40, approuve les Conseils de district. Il discute longuement la question de la taxe.

M. Florant dit que le Conseil de district mérite la censure. Le conseil ne fait aucun rapport et ne s'occupe de rien.

M. le Dr Rousse explique que le différent entre lui et le Conseil de St-Edouard tire son origine de ce qu'il a dit à M. Florant que les nouveaux membres devaient payer la taxe après la date, le mois d'août.

M. Dubois, du conseil de district, favorise les conseils de districts, se déclare enchanté du nouveau projet du président général ré la charge des Commissaires du président, fait l'éloge du président général qui a inauguré le Centin Collégial, une œuvre que tout le monde admire.

M. Routhier dit que, évidemment, il y a eu malentendu. Il n'approuve pas la visite des directeurs aux installations. Il est d'avis que les conseils de districts sont aussi compétents en ces matières que les directeurs.

L'inspecteur fait une longue réplique et démontre la nécessité de la présence des directeurs à chaque réunion publique. Il soutient que l'on ne peut mentionner une seule grande société qui n'emploie pas les assemblées d'installation pour des fins de propagande et d'éducation. Ceci est généralement reconnu.

M. Chartrand prétend que le conseil de district devrait visiter les conseils de Montréal. La raison du peu de travail à Montréal est le manque de vie et d'esprit d'initiative.

M. P. H. A. Caron soutient que l'assemblée produira de bons résultats.

A la suggestion de l'Inspecteur, il est unanimement décidé d'appuyer les Conseils de districts et un vote de remerciements à l'inspecteur et au président, le Dr Bignon, termine l'assemblée.

—Communiqué.

## Fugit Irreparable Tempus.

Le temps fuit. Il n'épargne rien. Dans sa course rapide, il entraîne tout. C'est notre vie qu'il abrège !

Voilà la réflexion qu'il faut faire à l'aurore de la nouvelle année. Elle n'est guère joyeuse. C'est même pour cela qu'au lieu de s'y arrêter, on la chasse de l'esprit comme une visiteuse importune.

En notre siècle, les hommes se reposent rarement et ne se recueillent jamais. Les soucis de la vie journalière les absorbent complètement. Aller à Dieu ? Ils n'en n'ont pas le temps ! Tout au plus peuvent-ils, machinalement, consacrer quelques heures par semaine à la religion. C'est triste, mais c'est comme cela.

L'humanité déploie une activité fébrile ; elle fait servir à son seul profit la vie que Dieu lui a donnée. Par sa manière d'agir, elle démontre croire que tout finit à la tombe. Son âme se matérialise. Ici, Dieu est ignoré ; là, on lui fait une guerre ouverte.

Au contact de la libre-pensée et de l'athéisme, les populations catholiques laissent leur foi somnoler. On court après la richesse, on recherche les honneurs, on a soif de bien-être. Sauver son âme ? On y songe quand on a du temps de reste.

Le progrès moderne devait produire cet état de choses. Quand il n'y avait pas d'imprimerie, quand l'électricité était inconnue, quand on ne pouvait voyager que sur les routes poudreuses, l'homme restait chez lui, aimait bien son clocher, prenait le temps de vivre, pensait à ses fins dernières. Les temps sont changés : aujourd'hui, la presse, par sa complaisante réclame aux affaires scabreuses, jette le trouble dans les cerveaux ; le télégraphe, les chemins de fer, la navigation à vapeur infusent au commerce, à l'industrie, à la politique, une activité vertigineuse. Plus de repos : ni pour le voyageur, qui peut tout voir sans se fatiguer ; ni pour l'industriel, que la concurrence force à donner toutes ses heures de loisir aux affaires ; ni pour l'ouvrier, à qui les circonstances économiques imposent un travail surhumain ; ni pour l'homme d'Etat, que l'intensité des luttes politiques arrache constamment à son foyer ; ni pour le paresseux, que des jouissances et des plaisirs aussi nombreux que variés sollicitent sans cesse. On n'a qu'un Dieu : l'argent ; qu'une ambition : la notoriété ; qu'un but : vivre heureux. Engendrer un égoïsme brutal, tel est le propre de pareil évangile.

Un petit peuple, comblé tout particulièrement des bénédictions de Dieu, semblait devoir échapper au grand flot entraînant l'humanité à l'abîme. Issu de la France chrétienne et né sur les bords du majestueux St-Laurent, ce peuple, groupé autour d'un saint clergé, avait conservé sa foi robuste, ses mœurs saines, ses traditions intactes. Un jour vint où l'influence américaine et le protestantisme anglais se donnèrent la main pour émanciper les Canadiens-français. La lutte devait nécessairement être longue. Quelle en sera l'issue ? Elle dure depuis quelques années à peine et l'on voit déjà plusieurs villes, dont la population est en majeure partie canadienne-française, ressembler étrangement à leurs voisines américaines. Là, le rire froid se rencontre face à face avec la douleur et ne la respecte pas ; là, le théâtre est plus fréquenté que l'église ; là, une activité fiévreuse éloigne les hommes de Dieu.

Canadiens-français, l'issue de la lutte contre le matérialisme et contre l'irréligion sera ce que vous voudrez qu'elle soit ! Votre sort repose entre vos mains. Libre à vous de choisir entre la cité du bien et celle du mal. S'il vous plaît d'entrer dans le grand mouvement moderne qui aboutira à un cataclysme, parce que ce mouvement est dépourvu de la boussole de la religion et de la morale, entrez-y. Mais avant de faire le pas définitif, réfléchissez un moment. Songez à votre passé, constatez le faux brillant des civilisations qui vous entourent, souvenez-vous qu'une mission vous attend sur le sol d'Amérique.

Et, à l'occasion du renouvellement de l'année, après un coup de sonde au fond de votre cœur, vous prendrez la ferme résolution d'être fidèles à votre histoire.

CHARLES LECLERC.

## RETRACTATION.

Récemment, deux citoyens de Ham Nord se servaient de qualificatifs diffamatoires à l'adresse de M. F. X. Julien, notre organisateur. Ils ont été forcés de ravalier leurs expressions. Qu'on en juge par la rétractation suivante que nous publions pour inviter les critiques à ne pas être injustes envers la société et envers ses agents :

F. X. JULIEN vs. A. DROUIN & al.

Nous, soussignés, A. Drouin et Moïse René fils, de Ham-Nord, aux fins de rétablir l'honneur et la respectabilité de F. X. Julien, agent d'assurance et représentant-organisateur de la compagnie d'assurance "L'Union St-Joseph du Canada", de la ville d'Ottawa, disons que nous retirons les mots libelleux et diffamatoires à l'adresse du dit F. X. Julien, contenus dans une certaine lettre adressée à M<sup>re</sup> Hector Gaudet, avocat et procureur du demandeur, laquelle lettre, en date du 23 décembre 1909, contient des expressions écrites sans réflexion et nullement dans le but de blesser le dit demandeur, lesquelles expressions nous reconnaissons comme absolument fausses et diffamatoires.

Daté ce 26 novembre 1910.

(Signé) Moïse René fils.

Arthur Drouin.

Vraie Copie,

Hector Gaudet,

Procureur du demandeur.

\* \* \*

## ST-REDEMPTEUR DE HULL

A cause de son ardeur déployée au recrutement, le conseil de St-Rédempteur de Hull n<sup>o</sup> 136 gagnait récemment une bannière, donnée généreusement par l'Exécutif.

La bénédiction de cette bannière a eu lieu dimanche, le 27 novembre, en l'église paroissiale. Elle a été faite par le Révérend M. Carrière, curé. C'est M. l'abbé Sylvio Corbeil qui a donné le sermon de circonstance. Avec son éloquence habituelle, il a traité magistralement la question de la Mutualité, et il a félicité l'Union St-Joseph du Canada d'accomplir une œuvre utile, nécessaire, féconde, religieuse.

Après la cérémonie religieuse, les paroissiens ont été invités à se rendre à la salle paroissiale, pour y entendre des discours sur la Mutualité. On remarquait sur le théâtre : M. le Dr J. E. Champagne, président du conseil de St-Rédempteur, M. le curé Carrière, M. l'abbé S. Corbeil, M. le vicaire Dupras ; MM. G. W. Séguin, président général de l'Union St-Joseph du Canada, O. Durocher, directeur général, Dr J. U. Archambault, médecin général, C. Leclerc, secrétaire général. Puis, les officiers du conseil : MM. J. E. Pilote, Geo. St-Laurent, Jos. Levasseur, André Foucault, Adé-lard Beauchamp, Jos. Kirouack, Elzéar Tremblay, Jos. Labelle, E. Kirouack, Alb. Pilote et E. Dagenais.

Président de l'assemblée, M. le Dr Champagne souhaita la bienvenue aux personnes présentes et invita le président général de la Société à adresser la parole. Celui-ci le fit avec plaisir, remerciant d'abord M. le curé Carrière de l'intérêt qu'il porte à l'Union St-Joseph du Canada et de l'encouragement qu'il donne au conseil de St-Rédempteur. Il remercia aussi M. l'abbé Corbeil de son magnifique sermon sur la Mutualité. Parlant des progrès de l'Union St-Joseph du Canada, l'orateur rappela que la Société avait recruté en moyenne cinq cents membres par mois durant 1910. Le conseil de St-Rédempteur a sur ce nombre, fait généreusement sa part et voilà pourquoi il a été récompensé par l'octroi d'une bannière. S'il continue comme il a commencé, il recevra d'autres témoignages de satisfaction de la part de l'Exécutif. Monsieur G. W. Séguin parla ensuite de l'œuvre qui lui tient tant à cœur, celle du Centin Collégial. Il demanda à tous les membres d'y contribuer et il insista auprès des mères et des épouses pour qu'elles se servent de leur influence bienfaisante au profit de cette œuvre.

Domage que nous ne puissions reproduire au complet le discours éloquent, patriotique et chaleureux de M. l'abbé Corbeil. Il parla de l'œuvre du Centin Collégial en termes qui lui attirèrent des applaudissements vigoureux. Voici un résumé très pâle de ses paroles: "Non content de secourir la veuve et l'orphelin, l'Union St-Joseph du Canada veut aussi ouvrir la carrière libérale aux orphelins doués d'une intelligence supérieure. C'est ce qui s'appelle l'entrée de la mutualité dans le domaine intellectuel. Elle ne veut pas subvenir au corps seulement, mais à l'âme. Elle ne désire pas bénéficier aux individus seulement, mais aussi à la race. Et Dieu sait si notre race a besoin d'hommes instruits, d'une classe dirigeante éclairée. Jadis, abandonnés par la France, nous avons dû mettre bas les armes devant l'Angleterre. Lévis brisa son épée. 60,000 Canadiens-français restaient, sans armes, dans la vallée du St-Laurent. L'arène sanglante leur était fermée. Restait l'arène pacifique, où il se livre aussi des batailles terribles, l'arène parlementaire, où le glaive de la parole fait son œuvre. Que fit le clergé canadien après la cession? Il fonda des collèges pour préparer des lutteurs parlementaires. Il outilla la jeunesse pour la lutte britannique. Et lorsque l'oligarchie anglaise essaya de nous écraser, il se trouva des hommes comme les Parent, les Panet, les Taschereau, les Bédard, pour défendre la race. Ce que fit naguère le clergé pour la race, l'Union St-Joseph du Canada veut le faire aujourd'hui par le Centin Collégial. Elle prendra les orphelins doués d'une intelligence brillante et en formera, par l'éducation et l'instruction, des hommes précieux, capables de travailler efficacement à la grandeur de la Patrie et de

l'Eglise. Ne versez pas votre sou mensuel au fonds collégial avec l'espérance que vos enfants en bénéficieront; versez-le pour l'œuvre et sans égoïsme. Il s'agit d'une cause nationale."

Les orateurs suivants ont été: M. le Dr J. U. Archambault, M. O. Durocher, M. Ch. Leclerc, qui s'acquittèrent de leur tâche avec bonheur. M. le curé Carrière, dans un discours comme il a seul le secret d'en faire, remercia les orateurs et profita de l'occasion pour féliciter le président général d'avoir été le créateur du Centin Collégial et pour rendre hommage au civisme éclairé de M. le Dr J. U. Archambault.

\*\*\*

#### FEU A. McNICOLL.

Dans toute la force de l'âge, M. Achille McNicoll a été enlevé à l'affection des siens, le 15 novembre dernier.

Il était président du Conseil de District d'Ottawa de l'Union St-Joseph du Canada et secrétaire de la Commission des Ecoles séparées de la Capitale. Sa perte a été cruellement ressentie par la grande société mutuelle, dont il fut toujours un ami actif. Quant à la Commission Scolaire, elle n'a jamais eu de secrétaire plus dévoué et plus compétent.

Le service de sépulture a été



FEU M. ACHILLE McNICOLL.

chanté à la cathédrale d'Ottawa, vendredi, le 18 novembre. Les membres de l'Union St-Joseph du Canada y assistaient en grand nombre.

Nous offrons à la famille du défunt nos plus sincères condoléances et nous demandons à tous nos membres de faire l'aumône d'une prière au regretté président du Conseil de District d'Ottawa.

#### ST-SAMUEL DE BEAUCE.

Le Rév. M. le curé L. P. Beuchesne, membre de l'Union St-Joseph du Canada et curé estimé de St-Samuel, lors de l'installation du nouveau conseil de cette paroisse, fit l'annonce de l'assemblée en quelques mois: "Il y aura, dit-il, une assemblée en faveur de l'Union St-Joseph du Canada, après la messe. Je connais cette société. Elle est bonne. offre de garanties positives et je la recommande. Que puis-je dire de plus: je suis membre de cette société."

Ces encourageantes paroles eurent pour effet de rallier tous les bons citoyens de St-Samuel. L'inspecteur général, M. C. S. O. Boudreault, accompagné du vétérinaire de la propagande dans la Beauce, firent tour à tour connaître les avantages de la Société, le succès qui a couronné les efforts des directeurs et son expansion merveilleuse. Ensuite, l'Inspecteur général fit l'installation des officiers suivants, d'après le cérémonial ordinaire:

Chapelain, Rév. L. P. Deschesne; président, M. Philias Bureau; 1er vice-président, M. Ernest Dallaire; 2me vice-président, M. H. Therrien; secrétaire, M. Edmond Royer; trésorier, M. Joseph Boutin; receveur, M. C. A. Larue; visiteurs, MM. Chs Therrien et Joséphat Lapierre; censeurs, MM. Léger Gendron et Jos. Théberge; commissaires-ordonnateurs, MM. Félix Dallaire et Louis Théberge.

L'Union St-Joseph du Canada est solidement installée dans le comté de Beauce. Nous comptons des conseils et bureaux très prospères dans 26 paroisses, dont St-Samuel n'est pas le moindre, avec ses 42 membres.

\*\*\*

#### ST-BARNABE.

Nous avons eu à St-Barnabé, dimanche le 4 décembre, à l'issue de la grand-messe, une très intéressante assemblée mutualiste. Nous avons eu le plaisir d'entendre une conférence donnée par M. J. B. Friset, de Montréal, l'un des organisateurs de l'Union St-Joseph du Canada. L'orateur a fait voir l'œuvre accomplie depuis au-delà de 40 ans par nos sociétés de secours mutuel et en particulier par l'Union St-Joseph du Canada, une société qui a tant à cœur le progrès et le développement des institutions canadiennes françaises de l'Ontario et le maintien des écoles françaises et catholiques de cette province.

L'orateur, après un savant exposé de l'idée mutualiste et du rôle que les associations mutuelles sont appelées à remplir dans la société, entre dans le vif de son sujet et explique à ses auditeurs les différents systèmes d'assurance offerts par l'Union St-Joseph du Canada, insistant sur les avantages de chacun d'eux d'une manière nette et précise, et il termine par un chaleu-

reux appel à ses auditeurs qui, tous, dit-il, doivent s'enrôler sous la bannière de l'Union St-Joseph. A un certain moment, l'orateur s'écrie: "Qui pourra nous dire, Messieurs, les larmes que nos sociétés de secours mutuel ont séchées! Qui pourra dire le nombre de familles qu'elles ont sauvées de la misère, de la ruine et peut-être du déshonneur! Sachons donc aider ces sociétés qui puisent leur force dans la véritable conception de la charité fraternelle, en contribuant à leur expansion par notre obole et notre travail. Sachons encourager nos sociétés nationales de préférence aux sociétés neutres, où quelquefois, — très souvent même, — les nôtres vont laisser, avec leur langue, leurs principes religieux et leurs plus chères traditions, Encourageons l'Union St-Joseph du Canada en particulier, cette vaillante société qui lutte pour la conservation de nos droits et de nos libertés, pour le maintien de notre langue et de notre foi!"

Disons en passant que cette préférence a été un succès. L'orateur a été vivement applaudi. Cette assemblée, qui a été tenue à la sacristie, était présidée par M. le Maire Amédée Boucher. L'assistance était très nombreuse. Le Rév. Père Frédéric, O.M.I., était présent à cette assemblée, qui l'a fort intéressé.

(Communiqué)

\*\*\*

#### BANQUET A WALKERVILLE

Mardi, le 22 novembre, avait lieu, à Walkerville, sous les auspices des conseils de Windsor et de Walkerville de l'Union St-Joseph du Canada, un magnifique banquet organisé par notre sympathique organisateur, M. L. J. Bourdon.

A juste droit, les Canadiens-français du comté d'Essex regardent l'Union St-Joseph du Canada comme leur société nationale. Nous les en remercions et nous tâcherons d'être toujours à la hauteur de ce qu'ils attendent de nous.

Voici le programme de ce banquet, qui eut lieu à l'église Notre-Dame du Lac, sous la présidence de M. J. D. A. Déziel:

Ouverture: "Nous voulons Dieu, c'est notre père"; Discours par Mgr J. Ed. Meunier; Violon et Piano, par Mlles Elizabeth et Jeannette Campeau; Discours par l'honorable Dr J. O. Réaume; Chanson par M. Sylvain Langlois; Discours sur la Mutualité par M. Gaspard Pacaud; Chanson par Mme W. French; Violon et Piano, puis discours par le Rév. Père L'Heureux, M. le Dr Raymond Casgrain, M. Patrice Ouellette, M. Séverin Ducharme, M. Alfred St-Onge et le Rév. Père Beaudoin.

Nos félicitations à nos amis d'Essex, toujours patriotes et toujours fidèles au drapeau de l'Union St-Joseph du Canada.

## NORD TEMISCAMINGUE.

Un beau ralliement de colons canadiens eut lieu à Nord Témiscamingue, le jour de l'Immaculée Conception. Il s'agissait de procéder à l'installation des officiers du nouveau conseil de l'Union St-Joseph du Canada. Les colons, de braves défricheurs, possesseurs d'une santé robuste, bons catholiques, patriotes dans l'âme, s'emparent du sol avec une prodigieuse rapidité et une énergie qui leur fait honneur. En dépit des lois iniques et déraisonnables, ils triomphent des nombreuses difficultés, et, déjà, cette splendide région est assurée à notre élément. Les Rév. Pères Oblats, missionnaires dévoués et des plus zélés, ont la direction des cantons Guérin, Guigues, Fabre et Nord Témiscamingue. Le Rév. Père Desjardins, autrefois de Hull, est le dévoué curé de Témiscamingue, et les Rév. Pères Evien et Jacob sont les missionnaires à Guigues et à Guérin. M. le curé Desjardins, ami sincère de l'Union St-Joseph, avait invité les Canadiens à se rendre à l'assemblée de l'installation, au prône, à la grand'messe. Il retrace l'origine de cette société de bien, fondée, dit-il, depuis 47 ans, par quelques bons citoyens d'Ottawa, dont les noms sont inscrits sur les registres de la société en lettres d'or. Cette société n'a pas peur du clergé parce qu'elle marche toujours à l'unisson avec le prêtre de Dieu. La Société a déjà à son crédit plusieurs années de succès au Canada. Elle a un programme bien connu, qui est celui de protéger l'homme et l'âme. Je recommande d'une manière toute particulière cette Société, dont l'établissement à Nord Témiscamingue sera couronné des meilleurs résultats."

Dans l'après-midi, l'inspecteur général, M. C. S. O. Boudreault, fit l'installation des officiers suivants:—

Chapelain, Rév. M. J. Desjardins;

Président, M. Wilfrid Charbonneau;

1er Vice-président, M. Théodore Caza;

2me Vice-président, M. Jos. Morin;

Secrétaire, M. J. B. Delay;

Trésorier, M. J. P. Ranger;

Receveur, M. J. A. Dupuis;

Visiteurs de malades, MM Zéno-philie Caza et Wilfrid Perron;

Commissaire-Ordonnateur, M. Thomas Piché;

Censeurs, MM. J. A. Renaud, Zotique Caza et A. E. Dupuis.

Il y avait très bonne assistance. L'Inspecteur général se déclare

enchanté du succès des efforts de l'organisateur, M. Sauvé. L'Union St-Joseph du Canada fait beaucoup de progrès, dit-il, depuis quelques années. Sous la direction du président général actuel et des directeurs, l'administration s'est beaucoup améliorée. Le recrutement donne une moyenne de 500 nouveaux membres mensuellement, et les nouveaux conseils se succèdent les uns après les autres, dans les trois provinces, en grand nombre. Ceci est donc un indice des plus encourageants pour l'avenir. Le représentant des Forestiers Indépendants, lors de sa visite, dit M. Boudreault, a eu la maladresse de commettre plusieurs indiscretions à l'égard de l'Union St-Joseph du Canada. Il est rare, maintenant, que l'on rencontre des Canadiens assez zélés pour chercher à enrôler des Canadiens dans une société neutre et qui en est encore à donner des preuves d'amitié et de générosité envers la population franco-canadienne. Trop longtemps, dit l'Inspecteur général, avons-nous négligé d'instruire les Canadiens-français de cœur, de la nécessité de s'unir sous l'étendard d'une société nationale, si nous voulons sincèrement l'avancement et le succès des Canadiens dans les provinces d'Ontario et de Québec. Je présume, dit l'Inspecteur, que l'agent des Forestiers Indépendants a oublié de vous faire part des détails passablement sensationnels que chacun peut facilement se procurer dans le rapport de la Commission royale des assurances sur la vie, publié par le Gouvernement en 1907. Les Forestiers Indépendants ont figuré désavantageusement à cette enquête, et j'y trouve 36 pages de petits textes contenant des révélations tellement importantes que je ne peux croire que l'on ait oublié de vous en parler. Pour suppléer à cet oubli, je désire vous en dire un mot aujourd'hui.

Le rapport en question, que voici, dit: "L'administration financière des Forestiers Indépendants fut marquée par une extravagance qui, dans la poursuite de l'expansion géographique, ne peut s'expliquer que par la plus pure insouciance. La constitution contient une disposition autorisant des cotisations extraordinaires... Les tableaux indiquent une dépense totale de \$371,237.27, pour frais d'organisation, contre une recette totale de \$147,098.05... Le grand chef suprême de l'Ordre a voyagé en différents pays, aux frais de l'Ordre, en France, en Italie et en Norvège, et même jusqu'en Egypte, histoire de voir du territoire. La différence entre \$952,869.00 de dépenses occasion-

nées par l'exploitation de ces différentes charges d'opération, et \$170,741.00, le montant des recettes convenablement applicables aux dépenses, différence de \$782,127.00, représente l'étendue de l'empiètement sur les caisses de bénéfices mortuaires ou autres." M. Boudreault démontre aussi que depuis le jour où l'Ordre des Forestiers Indépendants passa sous la surveillance du département des assurances, c'est-à-dire après la loi de 1886, le département ne cessa de critiquer les déficits du fonds général ou de dépenses. Les déficits étaient dus, en grande partie, aux dépenses faites à l'étranger. Voici ces déficits, dit M. Boudreault:

En 1900 ... ..	\$ 28,964
En 1901 ... ..	277,324
En 1902 ... ..	254,684
En 1903 ... ..	348,947
En 1904 ... ..	407,582
En 1905 ... ..	442,953

Ces révélations extraordinaires révèle le fait que l'Ordre avait emprunté (sans autorisation), au fonds mortuaire et aux fonds contingents, \$521,900.23.

Je pourrais aussi, facilement, dit l'Inspecteur, faire allusion à plusieurs autres transactions faites sous les auspices de cet ordre, indiquant l'extravagance des salaires payés à certains hauts officiers, des milliers de piastres transmis à l'Union Trust Company, démarquant une série de violations de la constitution. Ajoutez à cela les milliers de piastres qu'ont coûtées les conventions de Los Angeles, Atlanta, Toronto et Londres, au delà de \$250,000, et les Canadiens auront une idée de l'étrange administration des Forestiers. J'espère, dit M. Boudreault, que les chiffres officiels que je vous transmets auront pour effet de faire réfléchir les Canadiens-français qui, je le crois, du moins, sont très anxieux de promouvoir l'intérêt national. On ne peut s'attendre à trouver au milieu d'une société de ce genre la coopération, l'amitié, la sympathie et l'aide, parmi ceux qui cherchent avant tout à tirer avantage du nombre des nôtres, dans le but d'atteindre la fortune et les positions d'honneur. Soyons Canadiens avant tout et catholiques. N'ayons pas peur de nous affirmer, de nous donner la main et de coopérer au succès de la grande famille canadienne. C'est l'œuvre par excellence de la grande et belle société que je représente ici aujourd'hui. Dans l'Ontario particulièrement, l'Union St-Joseph du Canada a contribué plus que toutes les autres sociétés au ralliement des nôtres. Elle compte déjà une armée de 13,000 membres dans l'Ontario, et ce nom-

bre grossit tous les jours. Elle remplit le rôle de la St-Jean Baptiste dans plusieurs villages très éloignés. Les Canadiens sont généralement généreux et bons. Leur devoir est donc de s'enrôler de préférence sous l'étendard de l'Union St-Joseph du Canada, où la direction est composée de Canadiens-français, dévoués aux œuvres nationales et à l'expansion d'une société qui désire le progrès des nôtres et leur succès.

M. Eug. Sauvé fit une courte allocution remplie de suggestions pratiques. Il explique les caisses, réfute certaines assertions fausses d'agents intéressés et remercie M. le curé Desjardins de ses bonnes paroles. Le président du conseil, M. Charbonneau, fait ensuite part de ses impressions.

M. le curé Desjardins félicite les officiers et membres du nouveau conseil sur l'installation, et M. l'Inspecteur général saisit l'occasion de témoigner la gratitude de l'Exécutif de l'Union St-Joseph envers les Pères Oblats. Il espère que les officiers du conseil sauront toujours se rendre dignes de la confiance des Pères qui ont toujours été à l'avant-garde, aidant de leur influence et de leur grand prestige l'œuvre mutuelle de l'Union St-Joseph du Canada.

Le nouveau conseil augmentera rapidement, et la région du Témiscamingue entre autres sera une forteresse invulnérable de l'Union St-Joseph du Canada.

\*\*\*

## M. LE DR R. H. PARENT.

A une assemblée du Bureau de Direction du Conseil de district d'Ottawa, M. le Dr R. H. Parent, membre du Bureau Médical de l'Union St-Joseph du Canada et président du Conseil Local No 1 de la même société, a été élu président du Conseil de district en remplacement de feu M. A. Me-Nicoll.

Nous offrons nos sincères félicitations au nouveau président. Notre conviction est qu'il sera à la hauteur de ce qu'on attend de lui. Bien au fait du rouage administratif de l'Union St-Joseph, M. le Dr Parent est un des Canadiens-français les plus en vue de la capitale. Natif du comté d'Essex, ses compatriotes de là-bas le verront avec plaisir ouvrir la convention régionale à Windsor.

Durant le mois de novembre dernier, les recettes totales de l'Exécutif de l'Union St-Joseph ont été de \$34,416.17 et les déboursés de \$23,651.90. Donc, surplus de \$10,764.27.

# LE PRÉVOYANT

PUBLIE PAR

**L'Union St-Joseph du Canada**

A OTTAWA

Angle des rues Dalhousie et York

Téléphone 625

PARAIT LE 15 DE CHAQUE MOIS



Il importe d'élire de bons officiers.

×

L'année 1910 a été bonne, très bonne.

×

Espérons que l'année 1911 sera meilleure encore.

×

Lisez le "Prévoyant" et faites-le lire.

×

Assistons aux assemblées de conseils.

×

Il faut être fier de sa société, l'aimer et la défendre.

×

Pour recruter 500 membres par mois il suffit de le vouloir.

×

Pères de famille, faites entrer vos fils dans l'Union St-Joseph du Canada.

×

Mieux vaut conserver les anciens membres que d'en enrôler de nouveaux.

×

Ce sont les conseils locaux qui doivent voir à ce que leurs membres ne se laissent pas rayer.

×

Il faut que les Conseillers Législatifs soient des amis sincères de l'Union St-Joseph du Canada.

×

Les statistiques démontrent que sur dix veuves, il y en a neuf qui ont tout juste ce qu'il faut pour vivre.

×

Il paraît que les sociétés neutres et cosmopolites perdent du terrain dans la province de Québec. C'est le commencement de la fin.

×

Soyons présents à l'assemblée où se feront les élections de nos officiers de Conseils et de nos délégués à la Convention de district.

×

Les Canadiens-français doivent être Canadiens-français comme les Anglais savent être Anglais et comme les Irlandais, en tout et partout, savent rester Irlandais.

## Chronique Légale

La Cour Supérieure vient de débouter, avec dépens, l'action prise par Madame Emma Roy, veuve de Fortunat Trépanier, contre l'Union St-Joseph du Canada,

Il s'agissait d'un procès intenté par une veuve à l'Union St-Joseph du Canada parce que la dite Société, alléguant que l'époux de la réclamante était, lors de son décès, suspendu de tous ses droits de membre actif, refusait de faire droit à la réclamation de la veuve.

Certes, l'Union St-Joseph du Canada aime à secourir les veuves et les orphelins et tient à faire généreusement face à ses obligations. Mais, quand un sociétaire se met délibérément dans son tort, elle ne peut, en toute justice, payer à ses héritiers le montant de sa police.

Dans le cas précité, le sociétaire défunt a trouvé la mort pendant qu'il exerçait une occupation prohibée par le Code, sans en avoir informé la Société. La veuve a réclamé tout de même la somme de \$750.00. Sur refus de l'Union St-Joseph du Canada de payer, elle s'en est rapportée aux tribunaux. Et la Cour Supérieure du District de Montréal, le 2me jour de novembre 1910, a reconnu que par son emploi dans une poudrière, feu Fortunat Trépanier, journalier de Vaudreuil, devenait *ipso facto* déchu de ses droits, et qu'il devait connaître les règlements de la Société. Aussi, a-t-elle débouté l'action avec dépens.

Il ressort de là que tous nos membres sont supposés connaître les règlements et ne peuvent plaider ignorance. En outre, ils ne doivent pas, sans avertir l'Exécutif, embrasser une occupation dangereuse ou prohibée.

## Notes diverses.

Mardi, le 8 novembre, avait lieu une assemblée du Conseil de Beauport, à laquelle assistait M. Chs. Mailly, président du Conseil de district de Québec. Il importe de dire que nos amis de Beauport déploient un zèle digne d'éloge. La présence, au milieu d'eux, de M. Mailly les a beaucoup encouragés.

Le Conseil de Viauville, No 130, nous a transmis, par l'entremise de M. E. L. Duplessis, son secrétaire, une résolution protestant contre les paroles injurieuses du maire de Rome à l'adresse de notre Saint Père le Pape et de la sainte Eglise catholique.

Nos plus cordiales sympathies à M. Amédée Lamoureux, de St-Isidore de Prescott, qui, coup sur coup, vient de perdre sa femme et son fils. Ce dernier, membre de l'Union St-Joseph depuis peu, est mort des fièvres typhoïdes; sa mère, victime de son dévouement, l'a suivie de près dans la tombe.

L'organisateur Geo. Racine a parcouru la province du Nouveau-Brunswick, le mois dernier. Il a réussi à réorganiser le Conseil de Caraquet. Son passage sera suivi d'un grand progrès de l'Union St-Joseph dans cette région.

Le Conseil de Ste-Elisabeth de Montréal, No 135, a passé une résolution remerciant le Conseil de Lachute d'avoir assisté, en septembre dernier, avec sa bannière, à la procession du Congrès Eucharistique.

Dans la ville de Hull, l'Union St-Joseph du Canada recrute constamment de nouveaux membres. Ceci est dû à la bonne administration du conseil local et au travail persévérant de MM. O. Berthiaume et Ph. Fortin, agents dévoués.

L'Exécutif a tenu son assemblée mensuelle mercredi, le 7 décembre. Nous aimerions à donner ici le compte-rendu de cette assemblée, mais il nous faudrait trop retarder la publication du "Prévoyant", déjà un peu en retard à cause de circonstances incontrôlables.

M. C. S. O. Boudreault, inspecteur général, a été procéder à l'installation d'un nouveau conseil à Nord-Témiscamingue, le 8 décembre. C'est le travail effectif de M. Eug. Sauvé, organisateur, qui a rendu possible l'érection de ce conseil.

## Par monts et par vaux.

Neutralité néfaste.

Un Cercle Littéraire des "Annales Politiques et Littéraires," vient de se fonder à Montréal. Les catholiques sincères ne peuvent s'en réjouir. Ce cercle est affilié aux cercles du même genre qui existent en France, et qui ont une influence neutralisante et affaiblissante, au point de vue religieux. On ne trouve jamais dans les "Annales" un mot contre la religion, mais il n'y a pas non plus un mot pour la religion. Les catholiques ont le devoir de redouter les publications ou les organisations qui se disent "neutres." "Qui n'est pas pour moi est contre moi."

## Monseigneur Stagni.

Un nouveau délégué apostolique doit nous arriver dans la personne de Mgr Stagni. Connu pour un esprit large et droit, versé dans la connaissance de la langue française, Mgr Stagni sera certainement sympathique aux Canadiens-français et rendra justice à leur cause nationale.

Nous souhaitons une cordiale bienvenue au nouveau délégué et nous l'assurons de notre plus religieux respect.

\*\*\*

## Session Fédérale.

La session fédérale bat son plein. Il n'entre pas dans nos attributions d'en parler longuement. Nous devons, cependant, rappeler à nos membres que, pour être des citoyens utiles à leur patrie, il leur faut suivre les délibérations de leur parlement et étudier les questions politiques à l'ordre du jour. C'est ainsi qu'ils contribueront à la formation d'une saine et vigoureuse opinion publique. On a reproché souvent aux Canadiens-français de manquer de civisme, de s'intéresser à la chose publique seulement durant les périodes électorales. Il faut que ce reproche n'ait plus sa raison d'être. Souvenons-nous qu'en dehors de nos devoirs religieux et sociaux, nous avons des devoirs civiques et politiques à accomplir. Le moyen d'être un bon Canadien-français, c'est d'être d'abord un Canadien-français renseigné.

\*\*\*

## Parlez Français.

Nous ne saurions trop recommander à nos sociétaires domiciliés dans les centres anglais, de parler le plus possible leur langue maternelle. C'est par là qu'ils forceront nos compatriotes de langue anglaise à apprendre le français et à nous respecter. Ainsi, pourquoi ne pas faire usage du français au téléphone? Pourquoi ne pas transmettre des dépêches françaises par l'entremise des compagnies télégraphiques? Pourquoi ne pas parler français dans les magasins où l'on va faire des emplettes? Pourquoi ne pas exiger du français de ceux avec qui nous avons affaire et qui, à cause de notre trop grande obligeance, négligent d'apprendre notre langue ou de se procurer des employés canadiens-français?

Parlons français; rendons à notre belle langue son dû; soyons fiers de notre idiome.

**Tableau d'Honneur**

**Recrutement en Novembre.**

Eug. Sauvé.....	53
L. J. Bourdon.....	41
J. B. Friset.....	35
J. M. Lemieux.....	32
F. X. Julien.....	17
J. C. Sirois.....	14
Nestor Wallot.....	13
M. A. Ménard.....	9
Geo. Racine.....	8
G. J. Tessier.....	6
A. Desjardins.....	2
J. H. Bélanger, Hull n° 2.....	19
Albert Boulet, Québec.....	13
F. X. Hamelin, Buckingham.....	12
C. Ménard, Hawkesbury.....	11
Chas Mailly, Québec n° 193.....	11
J. A. Bigonnesse, Montréal.....	8
J. B. Nadon, Sturgeon Falls.....	8
Frs Malette, Lachute Mills.....	7
André Leger, Lachue.....	7
Ald. Belec, Rapide de l'Orignal.....	6
Jos. Lemire, St-Henri, Montréal.....	6
Eug. Chartier, St-Hyacinthe.....	6
C. O. Poirier, Pointe Gatineau.....	6
Alb. Paradis, St-Sébastien.....	6
H. Gauthier, Rockland.....	5
Jos. Guay, Shawinigan Falls.....	5
Jos Côté, Val des Bois.....	4
Oscar Godard, Rapide de l'Orignal.....	4
E. Kirouack, St-Rédempteur.....	4
J. E. Pagé, Montréal.....	4
M. Thibault, St-Luc, Matane.....	4
L. P. Beaudoin, St-Anne de Bell.....	4
E. T. Chauvin, Tilbury, Ont.....	3
J. Dyotte, Montréal.....	3
Jos. Maisonneuve, Wendover.....	3
J. E. Maillé, Ste-Thérèse.....	3
Eud. Poulin, N.-D. des Laurentides.....	3
J. H. Trudel, Soo, Ont.....	3
O. J. Boulais, Ste-Justine.....	2
J. A. Côté, St-Jovite.....	2
J. A. Fréchette, Ste-Anne de Prescott.....	2
Jos. Z. Dumais, Thetford Mines.....	2
N. Demers, St-Gilles.....	2
J. E. Landriault, Ripon.....	2
J. E. L'Heureux, Lac Tortue.....	2
Thos. Maheu, St-Martin.....	2
Frs. Pelletier, Riv. du Loup.....	2
J. P. Ouellette, Thessalon.....	2
J. B. Neveu, Ste-Anne No 93.....	2
Ludger Proulx, Riv. du Loup.....	2
J. F. A. Gatien, Viauville.....	2
F. X. Glandon, Aylmer.....	2
J. A. Gignac, Cutler, Ont.....	2
J. C. Legris, Montréal.....	2
J. T. Lefrançois, Ste-Félicité.....	2
E. Quenneville, St-Joachim.....	2
W. C. Rowe, Ottawa.....	2
J. A. Allard, Brompton.....	1
J. G. Audy, Ste-Thécle.....	1
A. R. Bonnier, Montréal.....	1
Jos. Boivin, Janeville.....	1
H. R. Beaudry, Winnipeg.....	1
Rév. J. B. Bazinet, Plaisance.....	1
Jos. Bazinet, Cobalt.....	1
Ludger Bérubé, Rivière du Loup.....	1
Ch. Chénier, Arnprior.....	1
Amédée Chartrand, Rap. de l'Orignal.....	1
Ans. Chabot, Ste-Claire, Que.....	1
B. Charron, Mattawa.....	1
Jos. Courtemanche, Ferme Neuve.....	1
Jos. Chamberland, Ste-Rose du Dégélé.....	1
J. B. Carrière, Montcerf.....	1
Ad. Campagna, St-Louis H.....	1
Art. Chevrier, Cornwall.....	1
J. H. Charpentier, Coaticook.....	1
N. Deschamps, St-Rédempteur.....	1
Art. Denis, N.-D. des Bois.....	1
C. Dayon, Beauceville.....	1
O. Durocher, Ottawa.....	1
A. Gauthier, Chelmsford.....	1
Johnny Gauthier, Sayabec.....	1
Alex. Grenon, Haileybury.....	1
P. Gagné, Ste Angèle de Rim.....	1
T. Garceau, Sorel.....	1
L. Gignac, Penetanguishene.....	1
J. A. Houle, Baie Shawinigan.....	1
Alf. Hamel, Ancienne Lorette.....	1
H. Laviolette, Alfred.....	1
J. A. R. Lalonde, Nomingue.....	1
J. O. Leroux, Coteau Landing.....	1
Alex. J. Landriault, Plaisance.....	1
Jos. G. de Launier, Chambord.....	1
J. B. Levaque, St-Eugène.....	1
L. Larivière, Hawkesbury.....	1
Ant. Ladcuceur, Buckingham.....	1

**Réclamations payées en novembre**

No. du décès	Nom du décédé	No de police	Nom du réclamant	Montant	Date du décès	Date du paiement	Adresse du membre avant son décès
1153	Ephrem Taillefer	18866	Annette Letendre	1,500.00	19 mars	10 nov	Montréal
1182	H. Sabourin	20560	Louis Bertrand	1,500.00	19 août	10 "	Sorel
1202	Alex. Fortin	33652	D. Lamoureux	1,000.00	17 sept.	17 "	Hull
1204	Eva Leclerc	29560	Adélar Côté	50.00	23 "	10 "	Chicoutimi B.
1205	Arcadius Bégin	9176	E. Dumont	1,500.00	30 août	17 "	St-Evariste
1214	Amélia Leclerc	2535	Jos. Leclerc	75.00	9 oct.	17 "	Ottawa
1215	Séladine Serré	1471	Zotique Mageau	75.00	13 "	17 "	Sturgeon F.
1217	D. Beaulieu	12	H. Filiatrault	75.00	13 "	17 "	Ottawa
1216	Louis Lamoureux	41514	Am. Lamoureux	1,000.00	8 "	24 "	St-Isidore
1219	Rv. P.M. Meunier	8036	Jos. Meunier	1,500.00	19 "	24 "	St-Sébastien
1221	Trefflé Taillefer	928	Fridoline Taillefer	1,000.00	25 "	24 "	Orléans

Jos. Labrosse, Verner.....	1
E. J. Labelle, Ottawa.....	1
Theo. Leclerc, Roberval.....	1
Ad. Lalonde, Curran.....	1
J. F. O. R. Millette, L'Orignal.....	1
J. C. Morin, Chaudière Jonction.....	1
I. Michaud, Bic.....	1
J. A. N. Mercier, Ottawa.....	1
A. E. Michon, Montmagny.....	1
Geo. Michaud, Riv. du Loup.....	1
Ed. Ouellette, Ile Calumet.....	1
Ludger Ouellet, Fraserville.....	1
Oscar Pagé, Montréal.....	1
C. Piché, Cache-Bay.....	1
Dr J. N. Pérusse, Amqui.....	1
J. A. D. Pelletier, Cabano.....	1
H. W. Richer, St-Isidore.....	1
Nap. Rhéault, Stanfold.....	1
C. Roy, Massey, Ont.....	1
Thos Thanase, Lafontaine.....	1
<b>Total.....</b>	<b>503</b>

**REMERCIEMENTS.**

St-Joseph d'Orléans, 25 nov.— C'est un devoir et c'est un plaisir pour moi que de remercier l'Union St-Joseph du Canada qui, par suite du décès de mon époux, m'a payé le plein montant de sa police, ce qui m'a permis de faire face à quelques dettes et de vivre sans être dans la misère.  
 Dame Vve TREFFLÉ TAILLEFER.

St-Tite, 30 nov.— Veuillez publier dans le "Prévoyant" mes sincères remerciements pour les \$48.00 de bénéfices en maladie que j'ai reçu de la Société. Je vous félicite de tout mon cœur pour le bien-être que vous apportez au foyer de vos membres dans les jours d'épreuves.  
 ANSELME LEFEBVRE.

St-Jean de Matha, 8 juillet.— J'accuse, avec reconnaissance, réception d'un chèque de \$500, en paiement de ma réclamation pour le décès de mon époux, Fidèle Durand.  
 EXILDA HÉNAULT.

Grand'Mère, 21 nov.— Je me fais un devoir, en même temps qu'un plaisir, de vous remercier pour la promptitude que vous avez apportée dans le règlement de ma réclamation au montant de \$75.00, pour ma dernière maladie qui a duré quinze semaines. Je ne puis faire autrement que de recommander à tous l'Union St-Joseph du Canada.  
 E. LEFEBVRE.

Montréal, 19 nov.— Mes remerciements sincères pour le chèque que j'ai reçu le mois dernier, ainsi que pour tous les autres. Je suis très satisfaite de ce que l'Union St-Joseph du Canada a fait pour moi jusqu'à ce jour. Le montant donné correspond exactement avec le nombre de semaines depuis le décès de mon époux, à la suite duquel j'ai touché \$100. Vous pouvez publier cette marque de reconnaissance dans le "Prévoyant" si vous le désirez.  
 Dame Z. HAMELIN.

Ormstown, 13 nov.— Je vous prie de recevoir mes sincères remerciements pour la promptitude que vous avez apportée au règlement de ma réclamation de bénéfices en maladie au montant de \$63.57. Je vous prie de publier ma reconnaissance dans le "Prévoyant", afin d'encourager le public à appartenir à notre belle société canadienne-française et catholique.  
 DOMINA BEAULIEU.

Verner, 18 oct.— Je tiens à vous témoigner ma vive gratitude et à vous remercier bien sincèrement pour le chèque de \$100 que Mme Labrosse m'a remis après réclamation faite. Permettez-moi de vous féliciter de la promptitude avec laquelle votre belle société canadienne-française m'a payé pour le décès de mon épouse, Marie-Anne Pilon. Je ne saurais trop encourager tous les Canadiens-français à faire partie de cette belle société, car c'est dans des circonstances aussi pénibles qu'il fait bon de ressentir la sympathie de ceux qui forment avec nous une grande confraternité.  
 PAUL CÔTÉ.

**CONDOLEANCES.**

A la dernière assemblée du conseil n° 49 de St-Isidore de Prescott, il fut proposé par M. Louis Leduc et secondé par M. Léon Gauthier : Que les membres de ce conseil ont appris avec peine la mort d'un de leurs confrères, M. Louis Lamoureux, et qu'ils désirent présenter leurs plus sincères sympathies à la famille éprouvée ; que copie de cette résolution soit envoyée au "Prévoyant" pour y être publiée.  
 H. W. RICHER, sec.-trés.

Hull, 7 nov.—Proposé par F. Laframboise, secondé par O. Beaudin : Que les membres du conseil n° 2 de l'Union St-Joseph du Canada ont appris avec douleur la mort de leur confrère Edmond Bertrand, et qu'ils sympathisent de tout cœur avec la famille éprouvée dans le malheur qui vient de l'affliger ; que copie de cette résolution soit transmise au "Prévoyant" et à la famille du regretté défunt.  
 JOS LEFEBVRE, sec.

Hawkesbury, 22 nov.—A une assemblée régulière des membres du conseil de Hawkesbury n° 11 de l'Union St-Joseph du Canada, tenue le 22 novembre, il a été proposé par C. Ménard, secondé par L. Larivière : que les membres de ce conseil ont appris avec regret la mort de Mme Augustin Désormeau (née Délia Myner), et qu'ils désirent exprimer à M. A. Désormeau et à sa famille leurs plus profondes sympathies dans le malheur qui vient de les frapper ; que copie de cette résolution soit envoyée à M. A. Désormeau, ainsi qu'au "Prévoyant" pour y être publiée.  
 L. LARIVIÈRE, sec.

St-Sébastien, 25 nov.— C'est avec un grand regret que les membres du conseil local de St-Sébastien n° 52 ont appris la mort de leur chapelain et trésorier, le

Rév. Prosper Marcel Meunier, décédé le 19 octobre dernier, après six mois de maladie subis avec patience et résignation. En cette occasion, en reconnaissance du grand intérêt porté par le Rév. Meunier au conseil de St-Sébastien, il a été proposé par M. J. L. Jacob, secondé par M. Albert Paradis, qu'une grand-messe soit chantée pour le repos de l'âme du regretté défunt, messe qui aura lieu au jour et à l'heure indiqués au prône le dimanche précédent, et à laquelle tous les membres seront tenus d'assister avec leur insigne. Il a été aussi décidé qu'une copie de cette résolution soit adressée à la famille du regretté défunt.  
 B. BERNIER, receveur.

Hull, 6 déc.— A une assemblée régulière du conseil n° 2 de l'Union St-Joseph du Canada, tenue le 2 décembre, la résolution suivante a été adoptée : Proposé par M. Jos. Reinhardt, secondé par M. O. Duquette : Que les membres de ce conseil ont appris avec regret le décès de leur confrère, M. Oscar Desjardins ; qu'ils désirent exprimer à la famille du défunt leur profonde sympathie dans le malheur qui la frappe ; et que copie de cette résolution soit envoyée à la famille du défunt, ainsi qu'au "Prévoyant" pour publication.  
 JOSEPH LEFEBVRE, secrétaire.

Hull, 6 déc.— A sa séance du 2 décembre, le conseil de Hull n° 2 a adopté la résolution suivante : Proposé par M. O. Duquette, secondé par M. Jos. Reinhardt : Que les membres de ce conseil ont appris avec regret la mort de M. Jos. Fournier, beau-père de M. Gehusse Massée, visiteur de malades, et de M. Edmond Massée ; qu'ils sympathisent de tout cœur avec la famille du défunt dans le deuil qui vient de la frapper ; et que copie de cette résolution soit transmise à Madame Jos. Fournier, ainsi qu'au "Prévoyant" pour publication.  
 JOS. LEFEBVRE, secrétaire.

**AVIS**

Ottawa, 15 décembre 1910.  
 Aux membres de l'Union St-Joseph du Canada.

Les contributions mensuelles régulières aux diverses caisses de la société sont dues et payables, par tous et chacun des membres qui en font partie, le premier jour de chaque mois. Conformément aux articles 199 et 200 du Code, tout sociétaire qui, le premier jour de payé ses contributions et redevances pour ce mois, perd tous ses droits aux bénéfices en maladie pour un temps égal au retard qu'il a apporté à les payer. (Voir l'article 166 du Code.)

Tout membre qui, à l'expiration de trente jours, n'aura pas payé les dites contributions et redevances, est par le fait même, et sans autre avis, suspendu. Il est rayé à l'expiration de soixante jours de la date de suspension, s'il ne s'est pas mis en règle. Cet avis est donné en conformité avec les dispositions du Code.

## Arrêté-en-Conseil No 61.

Attendu que dans l'impression du Code amendé et révisé en août 1908, on a oublié d'insérer les paragraphes 2, 3, et 4 de l'article 85;

Attendu que cet article 85, d'après les amendements adoptés par la Convention de 1908, devait rester le même que dans le Code de 1906;

Attendu que dans la publication faite dans le "Prévoyant" de novembre 1908 des amendements apportés à la constitution de 1906, il n'est pas fait mention de l'article 85;

L'Exécutif reconnaît que les paragraphes 2, 3, 4, de l'Article 85 du Code de 1906 doivent faire partie du Code de 1908,

Et il arrête, statue et ordonne que ces paragraphes soient, à partir de ce jour, considérés comme partie intégrale de la Constitution. Les voici:

(2) Tout Bureau de Perception ou Conseil provisoire ayant un effectif de 50 membres ou plus, à la date mentionnée ci-haut, aura droit d'élire un représentant.

(3) Tous les officiers des Conseils de District sont de droit Conseillers Législatifs et en ont tous les privilèges.

(4) Tout Conseil Local dont l'effectif deviendra moindre de 30 membres, cessera d'avoir droit à la représentation.

De plus,

Attendu que dans l'article 6 de la Constitution de 1908, une erreur typographique a fait écrire, à la cinquième ligne, "le chancelier suprême", au lieu de "les chanceliers supérieurs",

Et considérant que l'article 22 requiert pour quorum de toute séance de la session fédérale, la présence d'un Chancelier supérieur,

L'Exécutif déclare que cet article 6e doit se lire comme suit:

"Composition:—La Société est administrée par un Conseil Fédéral composé de représentants, dont le nombre ne devra jamais excéder cent, non compris les officiers de l'Exécutif, les Censeurs Supérieurs, les Chanceliers supérieurs et les membres du bureau médical, qui sont de droit membres du Conseil Fédéral. Le terme d'office des officiers fédéraux est de trois ans."

Donné à Ottawa, ce neuvième jour de décembre 1910.

CHARLES LECLERC,  
Secrétaire général.

G. W. SEGUIN,  
Président général.

## Arrêté-en-Conseil No 62

Attendu qu'il doit y avoir une session fédérale au cours du mois d'août 1911,

Attendu que les Conseils de District doivent se réunir en Convention de District au moins soixante jours avant la date de la dite session fédérale,

Attendu que les Conseils Locaux et les Bureaux de Perception devant être représentés aux Conventions de District doivent faire le choix des Conseillers Législatifs le troisième lundi de janvier 1911.

Attendu que le chiffre de la représentation aux Conseils de District doit être fixé avant le 15 décembre de l'année précédant la session fédérale.

L'Exécutif,

En vertu des pouvoirs que lui confère l'article 77 de la Constitution,

Decrète, arrête et ordonne:

1. Que les Conseils Locaux devront élire, à l'assemblée annuelle du 16 janvier 1911, le nombre de Conseillers Législatifs auxquels ils ont droit tel que spécifié ci-après.

2. Que les Bureaux de Perception ayant droit de représentation devront se réunir en assemblée générale, sur convocation du Percepteur, le 16 janvier 1911, si possible, et choisir leurs Conseillers Législatifs.

Que, conformément à l'article 78 du Code, et d'après le nombre de membres en règle dans chaque Conseil et Bureau, au 1er novembre 1910, les Conseils et Bureaux de la Société ont le droit à la représentation suivante aux Conventions de District.

### District d'Ottawa.

Notre-Dame d'Ottawa, No 1 — 18 conseillers.

Hull, No 2 — 11 conseillers.

Rockland, No 3; Hawkesbury, No 11; Ste-Anne d'Ottawa, No 93 — 3 conseillers chacun.

Pointe Gatineau, No 14; Buckingham, No 15; Windsor, No 89; St. Jean Bte. d'Ottawa, No 124; St. Rédempteur de Hull, No 136 — 2 conseillers chacun.

Mattawa, No 4; Arnprior, No 5; Clarence Creek, No 6; L'Original, No 7; Crysler, No 9; Embrun, No 10; Sturgeon Falls, No 12; Plantagenet, No 13; Fournier, No 16; Papineauville, No 17; La Sallette, No 18; Pembroke, No 21; Lefaivre, No 22; Cornwall, No 25; Orléans, No 27; Villé Marie, No 28; St. Joachim, No 30; Stoney Point, No 31; Alfred, No 34; Sault Ste. Marie, No 36; Thurso, No 37; Maniwaki, No 39; St. Isidore Prescott, No 49; Janeville, No 50; Ripon, No 51; Ste. Anne Prescott, No 59; Casselman, No 68; Grenville, No 72; Lachute Mills, No 74; Curran, No 76; St. Eugène, Ont., No 85; Hintonburg, No 94; Keewatin, No 96; Montebello, No 100; Blind River, No 101; Victoria Harbour, No 102; Tégumseh, No 126; St. Philippe Argenteuil, No 127; St. Albert Russell, No 129; Cobalt, No 133; Plaisance, No 140; Waubaushe, No 143; Fort William, No 150; Sarsfield, No 151; North Bay, No 167; St. Bruno Guigues, 172; Aylmer, No 174; Calumet, No 175; Ottawa Est, No 180; Perkins, No 181; Chenéville, No 182; Lorrainville, No 183; Tilbury, No 184; Wendover, No 186; Walkerville, No 189; Rochonville, No 190; Pénanguishene, No 192; Winnipeg, No 194; Haileybury, No 197; Rapide l'Original, No 205; Bonfield, No 203 — chacun un conseiller.

### Bureaux de Perception

St. André Avellin, No 284; Ile du Calumet, No 288; Sudbury, No 293; Ste. Rose de Lima, No 469; Masson, No 486; Cache Bay, No 528 — chacun un conseiller.

Soit un total pour le District de 115 conseillers.

### District de Québec.

Québec Ville, No 29 — 3 conseillers.

St. Roch de Québec, No 193 — 2 conseillers.

Grand Mère, No 20; Les Piles, No 24; Ste. Thècle, No 35; Lambton, No 43; St. Ephrem, No 44; St. Sébastien, No 52; Montmagny, No 54; St. Evariste, No 55; Lac aux Sables, No 56; St. Honoré Beauce, No 58; St. Samuel, No 60; St. Jean Chailons, No 64; St. Victor Beauce, No 65; St. Martin, No 66; St. Côme, No 69; St. Casimir, No 73; St. Romuald, No 75; Chicoutimi, No 77; Ste. Sophie Levrard, No 81; St. Pierre les Bécquets, No 82; St. Agapit, No 84; Ste. Martine Courcelles, No 86; Chaudière Jet., No 87; St. Joseph Beauce, No 88; Mégantic, No 90; Beauceville, No 92; St. Narcisse, No 95; Price, No 98; Disraeli, No 104; Bassin Chicoutimi, No 105; St. Henri Lévis, No 106; Portneuf, No 107; Ste. Flavie, No 108; Notre Dame de Lévis, No 110; Cacouna, No 111; Rivière du Loup, No 112; Thetford Mines, No 113; St. Tite, No 116; Ste. Anne Pocc., No 117; Roberval, No 118; Est Broughton, No 119; Mont Carmel, No 121; Garthby, No 125; Ste. Anne Pérade, No 128; Ste. Geneviève, No 131; Les Eboulements, No 132; Ste. Luce, No 134; St. Jean de Dieu, No 137; Chambord, No 138; St. Sauveur Québec, No 141; Ste. Angèle Lav., No 142; Lac aux Saumons, No 147; Ste. Angèle Rim, No 152; Trois Rivières, No 153; St. Ludger, No 154; Ste. Claire, No 155; St. George, No 157; Beauport, No 158; St. Augustin, No 162; Rimouski, No 169; Sayabec, No 170; L'Inlet, No 177; Cabano, No 187; N.-D. des Laurentides, No 195; St. Gilles, No 196; N.-D. du Lac, No 198; St. Damien Bellechasse, No 210 — chacun un conseiller.

### Bureaux de Perception

Batiscan, No 276; Cedar Hall, No 277; St. Alban, No 300; St. Chs. de Caplan, No 358; St. Gabriel Rim., No 47 — chacun un conseiller.

Soit un total pour le District de 77 conseillers.

### District de Montréal.

Montréal Ville, No 40 — 3 conseillers.

Joliette, No 8; Sherbrooke, No 19; Shawinigan Falls, No 23; Valleyfield, No 38 — 2 conseillers chacun.

Rigaud, No 26; Coteau Stn., No 42; Coaticook, No 45; St. Romain, No 46; St. Alexis des Monts, No 61; St. Heras, No 62; St. J.-Bte. Montréal, No 70; St. Ours, No 71; Baie Shawinigan, No 78; Ile aux Noix, No 79; Brompton, No 80; Ste. Cécile Whitton, No 99; St. F.-X. Brompton, No 103; St. Henri Montréal, No 109; Sorel, No 115; Windsor Mills, No 123; Viauville, No 130; Ste. Elizabeth, No 135; St. Jean Matha, No 144; Hochelaga, No 145; St. Edouard Montréal, No 146; N.D. des Bois, No 159; Ste. Anne Bellevue, No 160; St. Joseph Montréal, No 164; Ste. Justine No 165; Ste. Emilie L'Energie, No 171; St. Timothée, No 175; Ormstown, No 185; Bellevue, No 191; St. Damien Brandon, No 206; St. Hyacinthe, No 209; Granby, No 178 — chacun un conseiller.

### Bureaux de Perception

Ste. Agathe des Monts, No 472; St. Jérôme Terr., No 495 — chacun un conseiller.

Soit un total pour le District de 45 conseillers.

Donné à Ottawa, au siège principal de la société, ce septième jour de décembre 1910.

CHARLES LECLERC,  
Secrétaire général.

G. W. SEGUIN,  
Président général.